Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Expo.02 : satisfaction du Conseil d'Etat vaudois

Le Conseil d'Etat vaudois accueille avec satisfaction la décision de principe du Conseil fédéral de réaliser l'Expo en 2002. Le report d'une année, certes regrettable, constitue un moindre mal, et témoigne d'une volonté de réunir toutes les chances d'un succès. Les conditions sont maintenant réunies pour que la Suisse entière, y compris les milieux économiques, relève le défi.

Aux yeux du Conseil d'Etat, il était nécessaire de tenir compte des réalités. Il eût été moralement désastreux, pour le pays, de baisser les bras et de renoncer au projet, mais il eût été téméraire de s'accrocher obstinément au délai de l'an 2001. Le Conseil fédéral a donc été bien inspiré de rester ferme dans sa volonté de le réaliser. Il reste maintenant à la Suisse toute entière, l'économie comme les pouvoirs publics, à se mettre en mouvement, à la suite de ce qui a été déjà entrepris dans les régions concernées.

S'agissant du redimensionnement du projet initial que préconise le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat vaudois n'en conteste pas le principe. Il rappelle cependant qu'un tel redimensionnement peut se réaliser sans réduction du nombre des arteplages prévus, et qu'il n'y aura pas lieu de bloquer les travaux engagés à Bienne, à Morat, à Neuchâtel et à Yverdon.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 octobre 1999

Renseignements complémentaires : BIC, 021 316 40 50